

COMITE DIRECTEUR n° 2 du 13 Mai 2024 (visio conférence)

Membres Elus présents

ALTUNA Stéphane
BAUDOIN François
BLASCO Jean Marc
BUREAU Frédéric
CHAUVEAU Jocelyne
GEYSSELY Stéphane
SASSENHAGEN Stéphane
SICHERE Jacky

ALONSO Julie
BORDAS Christel
CHABERNAUD Frédérique
DELABY Monique
DEVAUD Virginie
PALLARES Michael

Membres Elus excusés

BARRAU Olivier
COURTINE Sylvie
LORIMEY Michel
ARHIMAN Catherine
FLORENT Arnaud
N'GUYEN BA Elise

LACOURREGE Vincent
LAFOUGERE Marie Christine
PERGAIX Ingrid
PESCHEL Virginie
EMILE Guilhem

Membres Elus absents

PHILOUZE Claire
WINKLER Patrick

Membres de droit présents

BROUSSEAU Eric (DG)

Membres de droit excusés

MYLLER Patrice (coordonnateur)

Personne invitée absente

TILLET Dominique

% présence Membres élus

14/27 soit 52 %

Le **13 Mai 2024** s'est tenu le **Comité Directeur n° 2** du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine, en visio-conférence

Dont l'ordre du jour est le suivant :

- Informations du Président
- Validation du Procès- verbal du Comité Directeur n° 1 du 12 11 2023
- Statistique Licences /Affiliation
 - Point d'étape démarche de conformité FFGYM
- Révision budgétaire
- Information Investissement plateau mobile trampoline
- Tarif SACEM
- Redécoupage ID GR cycle 2024-2028
- Calendrier compétitif 2004-2005
- Projet de création d'un bi-département 87-23
- Questions diverses

Début de la réunion 18h40

Le Président remercie les membres présents et nous fait part des dernières informations.

- Félicitations à Maïna PRAT qui est Championne d'Europe en Equipe, 1ere à la poutre et 3^{ème} du concours général.
Accompagnée par Romane HEMELIN remplaçante, toutes 2 issues du D.R.A. Régional
- Quelques nouvelles de Tristan CANAUD, gymnaste grièvement accidenté lors d'un entraînement, il retrouve un peu de mobilité dans les membres supérieurs seulement, mais conserve un bon moral et une motivation
- Le Président de la Conférence des financeurs du Sport de la Nouvelle Aquitaine demande la désignation d'un interlocuteur privilégié en charge des Equipements sportifs sur notre territoire
Les Membres du Bureau Directeur ont validé la nomination d'Eric BROUSSEAU, directeur général du Comité Régional de Gymnastique.

1- Validation du Procès-verbal du Comité Régional n°1 du 12 11 2024

Le procès-verbal a été validé par consultation électronique au 15 12 2023.

2- Statistique licences

Le Directeur Général présente l'état des licences au 01 05 2024 soit 30 655 licenciés, 9 départements sont en positif vs 2023, 2 départements sont négatifs, le département des Landes avec la non affiliation d'un club, et l'arrêt de prestation du Club départemental et le département de la Dordogne dû à un manque de réalisation de licences pour un club.

Le Comité Régional présente une augmentation de 8.3 % vs le National à +5%

Les clubs qui présentaient une non-conformité aux textes fédéraux étaient au nombre de 20
A jour, 15 clubs ont signé un contrat de retour à la conformité sur 2 saisons à venir.

3 clubs se sont révélés conformes après vérification.

1 club conforme après une révision de ses statuts.

1 club a pris la décision de ne pas se réaffilier la saison prochaine une notification de son bureau nous a été adressée.

Les Membres du Bureau Directeur ont pris la décision de ne pas diffuser la liste des clubs, le nombre de licenciés et les contrats pris, aux Membres du Comité Directeur pour ne pas mettre les clubs en porte à faux et de les stigmatiser.

A l'horizon de la saison 2025-2026 après la mise en conformité, il devrait avoir 2700 licences en plus.

3- Révision budgétaire.

Le Trésorier Régional présente la situation financière au 28 02 2024 et la révision budgétaire

La situation financière est présentée pour la saison sans la partie fédérale (licences + assurance) et la part départementale, seule l'affiliation départementale apparait encore pour cette saison.

La révision budgétaire est faite sur un nombre de 30500 licences au lieu de 30000 sur le prévisionnel

Les formations et compétitions sont conformes au prévisionnel.

Une présentation du suivi des comptes analytiques pour les variations les plus notables

4- Information : Investissement plateau mobile Trampoline

Le Directeur Général présente le projet d'un plateau mobile TRAMPOLINE nomade, cet investissement a pour objectif de rendre accessible à toutes les structures et leur collectivité, l'organisation des événements compétitifs ou promotionnels dans des locaux omnisports avec du matériel gymnique réglementaire, performant et à jour des normes de sécurité

Le coût prévisionnel d'investissement est estimé à 72 919.68 €

Ce projet fait appel aux financeurs publics :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et l'Agence National du Sport.

Les demandes de subventions sont en cours d'instruction, dès la confirmation nous procéderons à la commande.

Après échanges,

Décision : Il est demandé aux Membres du Comité Directeur la validation de la mise en œuvre de l'investissement du plateau mobile trampoline, selon les retours des co-financeurs.

Validation à l'unanimité des Membres présents.

5- Tarif SACEM

La Fédération Française de Gymnastique a signé un nouveau protocole avec la SACEM

Le Directeur Général présente le nouveau protocole SACEM qui sera mis en place au 1^{er} septembre 2024

Pour les clubs 2 situations proposées la sonorisation des entraînements et des compétitions jusqu'au niveau régional.

La redevance prendra en compte l'utilisation de la sonorisation des entraînements et l'utilisation de la musique lors des compétitions jusqu'au niveau régional, ainsi que les animations gymniques (gala, stage, porte ouverte...)

Aucune déclaration ne sera à effectuer pour l'organisation des compétitions départementales, interdépartementales et régionales.

Les clubs régleront une redevance annuelle auprès du Comité Régional qui s'acquittera de la facture auprès de la SACEM.

Dans le cas où un club organise une compétition au-delà du niveau régional (GAF-GAC-AER-TG-Gr

Une déclaration doit être faite auprès de la délégation régionale de la SACEM, 15 jours avant l'événement pour bénéficier d'un tarif réduit. (voir le règlement)

Pour rappel :

Les tarifs régionaux : saison 2022-2023 : 0.80 € / licencié

Saison 2023-2024 : 0.70 € / licencié

Pour la saison 2024-2025 et compte tenu de la prévision annoncée d'abaissement des cotisations SACEM, il est proposé de fixer le tarif complémentaire « **droit SACEM** » à **0.55 € / licencié**.

Les Membres du Bureau directeur a validé cette proposition le 6 mai 2024, et demandent aux Membres du Comité Directeur d'entériner ce tarif « **droit Sacem** » à **0.55 € / licencié**.

Après échanges,

Décision : Les Membres du Comité Directeur valident la proposition du tarif « Droit Sacem » à 0.55 € par licencié pour la saison 2024-2025

Suite à cette validation, une communication des tarifs pour la saison 2024-2025 sera envoyée à tous les clubs du territoire néo-aquitain

6- Redécoupage ID GR pour le cycle 2024-2028

Le Vice-Président en charge du Pôle Compétition présente une demande de la Commission GR, pour le cycle 2024-2028 à savoir :

Actuellement sur notre territoire néo-aquitain, 3 ID GR existent.

Pour une simplification d'organisation des compétitions (moyen humain et informatique) et augmenter le nombre de compétiteurs par catégories, la Commission propose un redécoupage à **2 ID GR** (ID NORD et ID SUD)

Après échanges,

Décision : Les Membres Comité Directeur valident la proposition du redécoupage à 2 ID GR pour le cycle 2024-2028.

La demande sera envoyée à la Fédération Française de Gymnastique pour être validée par le Comité Directeur du mois de Juin et une mise en place sur la saison 2024-2025

7- Calendrier compétitif 2024-2025

Le Vice-Président en charge du Pôle compétition présente le calendrier compétitif pour la saison 2024-2025.

La saison prochaine, le Comité Régional de Gymnastique est en charge d'organiser les Inter Région dans les disciplines : GAC – TUMBLING – TRAMPO (si clubs organisateurs)

Concernant la discipline PARKOUR, la Commission de compétition souhaite se positionner pour une co-organisation d'une Etape Nationale (4 dates : 7-8 /12/2024 ; 1 -2/02/2025 ; 22-23/03/2025 ; 3-4/05/2025), difficile de se positionner car le cahier des charges fédérales n'est pas finalisé.

Après échanges,

Décision : Les Membres du Comité Directeur valident le calendrier compétitif pour la saison 2024-2025 tel qu'il est présenté.

8- Projet de création d'un bi-département 23-87

Une rencontre a eu lieu entre le Comité Régional de gymnastique et le Conseil départemental de la Creuse pour présenter la Fédération Française de gymnastique et tout le catalogue de ce qui est mis en place.

Le Comité Départemental de la Haute Vienne a validé la création d'une entité bi-département CREUSE – HAUTE VIENNE, ce dossier est envoyé à la Fédération Française de Gymnastique pour validation et mise en place au 01 09 2024.

Suite à la validation par le Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, les instances territoriales, les instances d'Etat seront informés par la Fédération Française de Gymnastique

Après échanges

Décision : Les Membres du Comité Directeur valident la proposition de création d'un bi-département CREUSE-HAUTE VIENNE à compter du 1^{er} septembre 2024.

Après validation, le dossier de la création sera envoyé au Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique.

9- Questions diverses

- Présentation organisation Flamme Olympique – relais collectif sur le Grand Poitiers le 25 05 2024

Le Directeur Général présente l'organisation du relais collectif FFGYM pour la Flamme des J.O. qui aura lieu le 25 Mai 2024 à Poitiers.

Des informations sur le déroulement et le parcours de la flamme et les animations

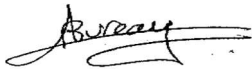
La flamme sera portée par Emilie LE PENNEC qui sera accompagnée de 4 sportifs médaillés olympique et de bénévoles impliqués dans la pratique gymnique du territoire de la Vienne

Aucune autre question à l'ordre du jour

Pour rappel le prochain Comité Directeur aura lieu le 31 08 2024 en présentiel

Fin de la réunion à 20h50

Le Président du Comité Régional de Gymnastique



Frédéric BUREAU

La Secrétaire Régionale



Jocelyne CHAUVEAU